

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024  
-----

**Sous la présidence de :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

**Autres membres présents :** Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR - Madame Delphine CHARIER.

**Étaient excusés :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX.

**Secrétaire de séance :** Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	14
Nombre de votants.....	14
Pour.....	14
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N°6 : Autorisation de signer la convention entre le CCAS et l'hôtel LE MANOIR**

Madame la Vice-présidente présente la convention de partenariat avec l'hôtel LE MANOIR.

Dans le cadre de la mise en œuvre des animations mensuelles du Comité d'Usagers, la présente convention a pour objet de décrire les modalités d'hébergement de l'animateur du comité à l'hôtel LE MANOIR.

Elle détermine également la participation financière du CCAS.

La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2024.

Au vu de ces éléments il est proposé au Conseil d'administration :

- 1) D'autoriser la Vice-présidente à signer la convention et tout document y afférant.
- 2) D'imputer la dépense à l'article prévu à cet effet.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES**

**Pour extrait certifié conforme.**

La Vice-présidente du CCAS,

Danièle CARLIER-MISRAHI